

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

**Délibération n°2023.09.158**

**Action de soutien aux populations du Maroc et de la Libye**

LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 22 septembre 2023

**Secrétaire de Séance:** Valérie DUBOIS

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **56**

Nombre de pouvoirs: **10**

Nombre d'excusés: **9**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Didier BOISSIER-DESCOMBES, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Sylvie PERRON, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Zalissa ZOUNGRANA,

**Ont donné pouvoir :**

Jean-Claude COURARI à Jean-Luc FOUCHIER, Frédéric CROS à Jean-Luc MARTIAL, Gérard DESAPHY à Isabelle MOUFFLET, Denis DUROCHER à Thierry MOTEAU, Nathalie DULAIS à Michel BUISSON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sophie FORT, Charlène MESNARD-CALMELS à Valérie DUBOIS, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Catherine REVEL à Gérard LEFEVRE, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

**Excusé(s):**

Sabrina AFGOUN, Véronique ARLOT, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Sandrine JOUINEAU, Annie MARC, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230928-2023\_09\_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Publication : 03/10/2023

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**DELIBERATION  
N°2023.09.158**

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

**ACTION DE SOUTIEN AUX POPULATIONS DU MAROC ET DE LA LIBYE**

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 6 : Coopération internationale
- ODD 17 : Mobilisation des ressources nationales et internationale

Le Maroc a été touché par un très violent séisme d'une magnitude 7 sur l'échelle de Richter vendredi 8 septembre 2023 dans la province d'Al-Haouz, au sud-ouest de la ville de Marrakech, faisant plusieurs milliers de victimes et de blessés.

En Libye, dans la ville de Derna bordant la Méditerranée dans l'est du pays, les inondations provoquées le 10 septembre 2023 par la rupture de deux barrages sous la pression des pluies torrentielles déversées par la tempête Daniel, ont fait près de 3.300 morts selon le dernier bilan officiel provisoire et laissé un paysage de désolation rappelant un champ de bataille.

La communauté d'agglomération du Grand Angoulême, sensible à la situation tragique et aux drames humains engendrés, souhaite participer à la solidarité internationale par une contribution financière à hauteur de 10 000 € par territoire sinistré pour une contribution totale de 20 000 €.

Pour soutenir la population touchée au Maroc, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères via son Centre de crise et de soutien a mobilisé, les fonds de concours des collectivités territoriales (FACECO) et entreprises. Les dons versés à ces fonds de concours permettront de soutenir la réponse d'urgence mise en œuvre par des ONG françaises et internationales déjà présentes et actives dans les zones sinistrées, en appui aux autorités locales. Le FACECO garantit notamment que la gestion des fonds soit confiée à des agents de l'Etat expert dans l'aide humanitaire d'urgence et travaillant en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises. Il permet également de s'assurer que les fonds soient utilisés avec pertinence, afin de contribuer à une réponse coordonnée et adaptée à la crise.

L'aide d'urgence en soutien à la population libyenne victime des inondations sera versée via La Croix Rouge. En effet, La Croix-Rouge française est en liaison directe avec le Croissant-Rouge Libyen et la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) pour coordonner la réponse la plus efficace possible et se tient prête à déployer des moyens humains et matériels si cela est nécessaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230928-2023\_09\_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Publication : 03/10/2023

**Je vous propose donc :**

**D'APPROUVER**, en solidarité aux populations victimes des catastrophes naturelles de septembre 2023 qui ont frappé le Maroc et la Libye, le versement d'un don de 10 000 € par territoire sinistré soit :

- 10 000 € au profit du Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) en solidarité avec le Maroc,
- 10 000 € à La Croix Rouge française en solidarité avec la Libye.

**DE PRECISER** que le versement au profit du FACECO sera réalisé par virement à la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE).

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte permettant le versement de ces dons.

<b>Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230928-2023\_09\_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Publication : 03/10/2023